



## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2019-05-04 Séance du 9 mai 2019

### Orchestre symphonique franco-allemand Subvention de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre du programme d'aide aux rencontres de jeunes.

Date de la convocation : 7 mai 2019

Date d'affichage : 10 mai 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 13

**PRESIDENT :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES,

**Absents excusés :**

M. Claude JAMATI, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Richard RIVAUD, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT

**Invités à titre consultatif :**

M. LOPPINET, M. Alain SANSON, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE

-----  
**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération N°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu le budget en cours pour les imputations suivantes : chapitre 74, «dotations et participations», nature 7478 « autres subventions », fonction 311 : « culture et enseignement musical » ;

-----  
A l'occasion des commémorations du Centenaire, le Landesjugendorchester Berlin (LJO - orchestre des jeunes de la région de Berlin) et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (CRR) se sont associés pour constituer un orchestre symphonique inédit.

Placés sous la direction du chef d'orchestre français Michael Cousteau, les jeunes musiciens ont interprété un programme dédié à des compositeurs emblématiques des relations franco-allemandes autour de Debussy, Wagner, Beethoven, Magnard et Messiaen.

Les 80 jeunes musiciens âgés de 14 à 25 ans, se sont réunis pour deux sessions successives de stage, entre le 21 octobre et le 3 novembre 2018, d'abord à Versailles puis à Berlin.  
Le premier concert a été accueilli le vendredi 26 octobre 2018, en l'Eglise Saint-Eustache de Paris. Le lendemain, samedi 27 octobre, c'est le Théâtre Montansier de Versailles qui a ouvert ses portes à l'orchestre.

En Allemagne, un premier concert a été donné le 1<sup>er</sup> novembre 2018 à Postdam. Le 2 novembre, les musiciens ont rejoint Szczecin, ville polonaise voisine et partenaire du Landesjugendorchester Berlin pour un concert à la Filharmonia. Le projet a abouti à la prestigieuse Konzerthaus de Berlin le 3 novembre.

L'OFAJ est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande créée en 1963, dans la perspective de permettre à des jeunes de France et d'Allemagne de participer à des programmes d'échanges. Elle coordonne et accompagne financièrement des organismes tiers pour qu'ils réalisent des programmes et partenariats en adéquation avec sa mission.

Une subvention de 5 989,80 € a été accordée par l'OFAJ à Versailles Grand Parc pour ce projet d'orchestre symphonique franco-allemand.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

#### **DÉCIDE :**

- ✓ d'autoriser le Président à percevoir la subvention en fonctionnement de 5 989,80 € accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) pour le projet d'orchestre symphonique franco-allemand qui s'est tenu en 2018 ;
- ✓ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- ✓ de rappeler que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres présents : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*